

# Ces jolies plantes invasives qui menacent notre environnement



Assérac • Batz-sur-Mer • Camoël • Férel • Guérande • Herbignac  
La Baule-Escoublac • La Turballe • Le Croisic • Le Pouliguen • Mesquer  
Pénestin • Piriac-sur-Mer • Saint-Lyphard • Saint-Molf

# Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

*C'est une plante exotique, introduite artificiellement, qui colonise d'importantes surfaces grâce à une forte capacité de dissémination. La quasi-absence de prédateurs et de concurrents efficaces lui permet de dominer les espèces végétales locales. Capable de s'adapter à des milieux naturels différents, elle est difficile à éliminer.*

## ► Un développement lourd de conséquences :

- **écologiques** : considérées comme la **2<sup>e</sup> cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale**, les plantes invasives transforment profondément nos milieux, conduisant à la disparition d'espèces locales parfois extrêmement rares ;
- **économiques** : le développement de ces espèces peut **réduire la production des terrains envahis** (cultures, marais, marais salants) et limiter les activités de loisirs notamment en milieux aquatiques (pratique de la pêche, perturbation d'activités nautiques). Ces espèces génèrent aussi des coûts de gestion accrus pour les collectivités ou les gestionnaires de rivières et marais ;
- **sanitaires** : certaines espèces peuvent **provoquer des allergies** (ambroisie...).



Baccharis en  
bordure de marais  
salants

# Une lutte conjointe

*De nombreux acteurs sont impliqués dans la lutte contre ces espèces :*

- ▶ **Cap Atlantique** missionne chaque année des associations d'insertion pour intervenir sur des foyers de Baccharis au sein d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale.
- ▶ **Le Parc Naturel Régional de Brière** assure un suivi et apporte un appui technique aux communes et aux syndicats de marais dans la lutte contre la Jussie, le Myriophylle et le Baccharis.
- ▶ **Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique** aide financièrement les actions collectives engagées contre les espèces aquatiques invasives par la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et certaines communes. La Fédération 44 pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques travaille à leurs côtés pour avoir une vision globale de l'évolution des proliférations.
- ▶ **Les associations de protection de l'environnement** organisent chaque année des chantiers de lutte contre le Baccharis. Parmi elles, l'association "Les Amis des sites de la région de Mesquer" intervient pour la sensibilisation du public, les chantiers bénévoles d'arrachage et le soutien au pâturage qui limite les repousses de Baccharis.



*Un paludier coupant du Baccharis avant arrachage de la souche, dans les marais salants*

- ▶ **Les paludiers** mènent une veille active contre le Baccharis en exploitant leurs marais salants et passent de nombreuses heures à l'arracher ou le couper, que ce soit dans le cadre bénévole ou de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

# sur le territoire de Cap Atlantique

## ► L'Herbe de la Pampa



Originnaire d'Amérique du Sud, elle a été fréquemment plantée sur les ronds-points, dans les jardins et parcs d'activités.

Elle a depuis colonisé les terrains vagues et s'attaque maintenant aux zones humides et milieux dunaires.

**Ses 10 millions de graines produites annuellement peuvent être disséminées par le vent**

**jusqu'à 25 kilomètres alentour.**

Attention, ses feuilles sont particulièrement coupantes!

## ► La Renouée du Japon

La Renouée du Japon s'est échappée des jardins pour coloniser les berges de rivières mais également les bords de route. Son système souterrain constitué de rhizomes, peut atteindre 12 mètres de long. Elle fait partie des espèces herbacées les plus productives des zones tempérées: **13 tonnes par hectare** pour la partie aérienne et 16 pour la partie souterraine! Cette surproductivité lui permet d'étouffer de nombreuses espèces végétales.



**La Renouée est désormais interdite à la vente.**



# Quelques exemples de plantes invasives

*Ce document ne vise pas l'exhaustivité. Plus de 90 plantes sont considérées comme « à surveiller » pour leur caractère potentiellement invasif en région Pays de la Loire ! (Conservatoire Botanique National de Brest, 2008).*

## LES TERRESTRES

### ► Le *Baccharis halimifolia* ou Sénéçon en arbre



Arrivé d'Amérique du Nord, il a été abondamment utilisé dans les parcs et jardins et a colonisé les marais salants, les terres agricoles en friche, les délaissés de routes, les bordures des dépressions humides au sein des dunes. Il gagne actuellement le bocage et la Grande Brière Mottière.

**Chaque pied femelle adulte peut produire jusqu'à un million de graines chaque année.**

### ► La Dune de la Falaise à Batz-sur-Mer

*Un exemple de restauration de la biodiversité intégrant la problématique des espèces invasives.*

Le Conservatoire National Botanique de Brest a démontré que **les zones infestées par le *Baccharis* comportent 5 fois moins d'espèces végétales que les zones non colonisées!** La Dune de la Falaise est entretenue depuis de nombreuses années par Cap Atlantique et la commune de Batz-sur-Mer. Elle a fait l'objet d'importants travaux de restauration depuis 2016 dans le cadre d'un contrat Natura 2000, permettant notamment d'éradiquer le *Baccharis* et de laisser la biodiversité s'y exprimer à nouveau.

*La Dune de la Falaise après arrachage de *Baccharis**

## ► L'Ailante ou Faux Vernis du Japon

Planté en bordure de routes, l'Ailante peut atteindre 30 mètres de haut. Il supporte les sols pollués au sulfure et au mercure, la sécheresse, le gel et les poussières industrielles! **Il sécrète des toxines par les racines** qui inhibent le développement des autres plantes.



Ses racines produisent des drageons (nouvelles pousses qui se forment à partir de la racine initiale). Elles peuvent détruire des fondations bétonnées.

Sur notre territoire, il colonise principalement les milieux dunaires, réduisant énormément leur biodiversité exceptionnelle.

## ► Les Griffes de sorcière ou Carpobrotus

Venant d'Afrique du Sud, les Griffes de sorcière sont utilisées pour l'ornement des talus et jardins. Aisément reconnaissables, elles possèdent des tiges rampantes d'environ 1,2 m de long, des feuilles épaisses ressemblant à des cornes, et de grandes fleurs jaunes ou violettes.

Elles colonisent les rochers, falaises, dunes, remblais et **peuvent même étouffer des fourrés d'épineux !**



# LES AQUATIQUES

## ► La Jussie d'Uruguay et le Myriophylle du Brésil

Récemment arrivées sur le territoire de Cap Atlantique, ces plantes aquatiques ont auparavant colonisé la Grande Brière Mottière. Elles servaient initialement à embellir les plans d'eau.

Ces plantes se propagent principalement par bouturage. Ainsi, **le moindre fragment de plantes peut s'installer à des kilomètres en aval.**

La Jussie peut envahir les prairies humides situées au bord des cours d'eau et les étangs.



*Un cours d'eau envahi par le Myriophylle du Brésil*



*Jussie d'Uruguay*

Si un faible développement semble favorable aux poissons par la création d'habitat, la prolifération occasionne des épisodes d'anoxie (absence d'oxygène), empêche la colonisation par les autres espèces des canaux ou cours d'eau et accélère l'envasement du milieu.

Depuis 2007, **la Jussie est interdite à la vente**, mais pas encore le Myriophylle.



*Un chantier d'arrachage de Jussies en Brière*

# Les bons conseils pour agir

- ▶ **Ne plantez pas d'espèces invasives** identifiées comme telles. Liste disponible sur [www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr).
- ▶ **Ne rejetez pas dans la nature vos plantes d'aquarium ou de bassin d'ornement.**
- ▶ **Arrachez vos haies de plantes invasives** et remplacez-les par des essences locales: Prunellier, Fusain d'Europe, Chêne vert, Aubépine, Noisetier, Troène... À défaut, taillez-les avant leur fructification.
- ▶ **N'utilisez pas de désherbant sur les plantes invasives.** Les résultats sont décevants et ces produits contribuent à la pollution des eaux. Leur utilisation est interdite - sauf dérogation - en bordure de fossés, sur les plans d'eau et dans les zones humides.

Arrêtés préfectoraux du 9 février 2007 (56) et du 1<sup>er</sup> février 2008 (44)

## Des espèces animales invasives sévissent également sur notre territoire, en particulier :

- ▶ **Le Ragondin et le Rat musqué** détruisent les berges des rivières et étangs... Cap Atlantique aide les piégeurs bénévoles et missionne des organismes spécialisés pour lutter contre ces deux espèces.
- ▶ **Le Vison d'Amérique** a contribué à la quasi-disparition de l'espèce locale, le Vison d'Europe...
- ▶ **L'Écrevisse de Louisiane**, très présente en Brière, détruit la végétation aquatique, les berges des canaux et rivières.



Ne pas jeter sur la voie publique.

## Les partenaires

- ▶ Le Parc Naturel Régional de Brière - 02 40 91 68 68
- ▶ Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique - 02 40 99 13 57
- ▶ La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques - 02 40 73 62 42
- ▶ Le Collectif Anti-Baccharis - <http://collectif-anti-baccharis.org>



**Plus d'infos: 02 28 54 13 10**

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
3 avenue des Noëles • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX  
Tél. 02 51 75 06 80 • [accueil@cap-atlantique.fr](mailto:accueil@cap-atlantique.fr)

**[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)**